



Je suis la reine de la nuit.

1to1 energy easy:  
l'électricité bas tarif pour les ménages  
et l'artisanat

**1to1** energy

L'énergie intelligente

**Je suis la reine de la nuit.** La plus brillante de toutes, une vraie lumière. Mes conseils sont éclairés et mes idées lumineuses. En toute modestie.

1to1 energy easy:  
un tarif de nuit avantageux

**1to1 energy easy est le produit d'électricité bas tarif pour les particuliers et les petites entreprises artisanales.**

**A qui s'adresse 1to1 energy easy?**

1to1 energy easy représente la solution idéale pour les clients ayant une consommation d'électricité élevée la nuit et dont la consommation annuelle n'excède pas 20 000 kWh et qui n'ont pas de dispositif de mesure de la puissance.

**Quels sont les avantages de 1to1 energy easy?**

- **Un tarif de nuit avantageux**, de 21h à 7h env. (bas tarif).
- **Différentes combinaisons possibles:** vous pouvez associer 1to1 energy easy à d'autres produits, par exemple à des produits d'éco-courant, ou nos produits chaleur, afin de trouver la formule la plus adaptée à vos besoins.

**Quels sont les éléments de prix de 1to1 energy easy?**

Le prix se décompose comme suit:

- prix de la fourniture d'énergie
- prix pour l'utilisation du réseau
- taxes et redevances

**Application du produit d'utilisation du réseau BT DT**

- Les prix d'utilisation du réseau comprennent une période de haut tarif (HT), de 7h à 21h env., et une période de bas tarif (BT), de 21h à 7h env. (365 jours par an).
- Les taxes et redevances sont facturées séparément. Il s'agit actuellement de la taxe d'encouragement légale (rétribution à prix coûtant du courant injecté/financement des frais supplémentaires) et, le cas échéant, des redevances communales.
- Vous trouverez plus d'informations sur votre produit d'utilisation du réseau sur [www.bkw-fmb.ch/marche](http://www.bkw-fmb.ch/marche).

**Facturation**

Chaque année, quatre factures (acomptes compris) sont établies et envoyées par e-mail ou par courrier. Elles peuvent être payées au moyen d'un bulletin de versement, par facture électronique, par recouvrement direct (auprès des banques) ou via Debit Direct (auprès de PostFinance).

Les conditions générales, les règlements et les dispositions ainsi que le produit d'utilisation du réseau correspondant de BKW FMB Energie SA s'appliquent.



Eléments de prix Valables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Prix de base (CHF/an)		Prix travail (ct./kWh)			
			Haut tarif (7-21h)		Bas tarif (21-7h)	
	Hors TVA	TVA incluse	Hors TVA	TVA incluse	Hors TVA	TVA incluse
Fourniture d'énergie	–	–	11,30	12,20	6,70	7,24
Utilisation du réseau BT DT <sup>1</sup>	132,00	142,56	10,35	11,18	5,15	5,56
Taxe d'encouragement légale <sup>2</sup>	–	–	0,45	0,49	0,45	0,49
Redevances communales <sup>3</sup>	–	–	1,50	1,62	1,50	1,62
<b>Total (ct./kWh)</b>			<b>23,60</b>	<b>25,49</b>	<b>13,80</b>	<b>14,90</b>

<sup>1</sup> Les prix travail (utilisation du réseau), y compris les services-système de swissgrid, s'élèvent à 0,40 ct./kWh.

<sup>2</sup> La taxe d'encouragement légale est redéfinie chaque année à l'automne par l'Office fédéral de l'énergie. Elle sert à promouvoir la production de courant de source renouvelable. Pour 2011, elle s'élève à 0,45 ct./kWh, (hors TVA).

<sup>3</sup> Les redevances communales sont plafonnées à 25 CHF par mois et par point de mesure. Les communes sont libres de les appliquer ou non.

Les prix, TVA de 8% incluse, sont arrondis selon les règles commerciales.

Vous trouverez plus d'informations sur  
[www.1to1energy.ch](http://www.1to1energy.ch) ou [www.bkw-fmb.ch/marche](http://www.bkw-fmb.ch/marche)

**Vous avez des questions?**

Notre centre de service à la clientèle se tient à votre disposition au 0844 121 113

**Votre fournisseur d'énergie**

BKW FMB Energie SA  
Viktoriaplatz 2  
3000 Berne 25  
[www.bkw-fmb.ch](http://www.bkw-fmb.ch)